

Mme Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales de la Santé
et des Droits des femmes
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Paris, le 27 janvier 2016

Réf: C/2016/190/CB

Hervé Pellois

*Député du
Morbihan*

Secrétaire

*de la commission des affaires
économiques de l'Assemblée
nationale*

Madame la Ministre, *chère Marisol,*

Par la présente, je me permets d'attirer votre attention sur la situation des infirmiers anesthésistes.

Ayant récemment reçu les représentants de l'association des IADE Vannetais d'Origine Certifiée (AIVOC), je me fais aujourd'hui l'écho des revendications tout à fait légitimes de cette profession.

Les infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (IADE) ont, comme vous le savez, obtenu en 2014 la reconnaissance de leur diplôme au grade de Master sans pour autant obtenir une reconnaissance de leur statut.

En effet, l'article 30 du projet de loi de modernisation de notre système de santé crée le statut de profession intermédiaire et reconnaît l'exercice de *pratiques avancées sans pour autant inclure les IADE*. Or, les infirmiers anesthésistes rentrent parfaitement dans cette catégorie, de par leur formation mais également de par les conditions d'exercice de leur profession.

La reconnaissance des spécificités de ce métier permettrait ainsi aux infirmiers anesthésistes de bénéficier d'une grille indiciaire spécifique correspondant à leur niveau d'études réel.

En espérant vous avoir convaincue du bien-fondé de ces revendications et en demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées,

Bien à vous



Hervé Pellois
Député du Morbihan